

Kibungu, le 19 mai 1961.-

OBJET:

Commis  
Gumira Chrysostôme.-

N° 1297 /PERS.2/04/G.P.-

Transmis copie pour information au Premier  
Ministre du Gouvernement du Rwanda à Kigali

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

KIBUNGO



2667

A Monsieur J.B. RWASIBO - Ministre  
de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à la mutation du Commis Kwambibi Janvier à Ruhengeri, nous ne disposons que d'un seul commis dactylographe, les deux autres étant affectés respectivement à la Comptabilité publique et au classement.

En vue de combler cette carence, et dans l'esprit de la politique que connaît actuellement notre Territoire, je vous demanderais de bien vouloir envisager la possibilité de désigner pour notre Territoire, le Commis Gumira Chrysostôme, qui travaille actuellement à la Douane à Usumbura et qui est originaire du Gisaka.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma haute considération.-

Vu :  
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

*C/*  
A Monsieur J.B. Rwasibo  
Ministre de l'Intérieur

à

K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour homologation, les contrats des Secrétaires Indigènes: RUSHOGONGERWA Straton, HABIMANA Jean B. et MUGEMANA A. du Territoire de Kibungu.

Ces contrats ne sont pas exactement conformes à la situation que je vous ai transmise par ma lettre n° 610/Pers I/02 du 4/3/61.

En effet:

1. Le Secrétaire Indigène Habimana J.B. touche 1925 frs et 2500 frs d'indemnité familiale. Cette indemnité est calculée sur la base de la lettre n° 22120/00184/751 du 23/2/58 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi qui stipule notamment:  
" A noter que, en faveur des secrétaires indigènes dépassant 9 ans de service, les indemnités familiales sont portées au taux de celles versées aux agents s/statut..." Or, l'intéressé total bientôt 10 ans de service.
2. Le Secrétaire Indigène Rushogongerwa touche 2.200 frs de salaire au lieu de 1900 et 300 frs d'indemnité, le total reste de 25 frs.
3. Le Secrétaire Indigène Karangwa est à barrer de la liste. Ses services ont pris fin le 31/3/61

Le Préfet GASUHUKE Ph.-

Kibungu, le 20 mai 1961.-

OBJET:

Doléances des gens  
commune Remera.-

N° 1294/A.I.33/02/G.P.-

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre 674/Req. du 26 avril 1961, j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'enquête faite concernant les doléances des gens de la commune Remera.

Certainement il résulte de tout cela qu'il y a assez de vérité, et j'ai douté fort sur la peine à lui infliger -- je crois que la peine de blâme ne suffit pas du tout, car il me méprise moi aussi. Ainsi le jour que je lui avais intimé l'ordre de m'attendre dans sa commune, il m'a envoyé une lettre pour m'empêcher d'y aller; j'y suis allé malgré lui, je l'ai trouvé dans sa maison à 9 heures à ne rien faire.

Par deux fois, je lui ai demandé ses conseillers il ne me les a jamais envoyés. Puis, il faut le voir ! Comme j'ai oublié mon porte-feuille chez-lui, Kazura a retiré la lettre qu'il m'avait envoyée pour m'empêcher d'aller chez-lui.

Je voudrais que, s'il doit recevoir une punition vous puissiez la lui infliger vous-même, car peut-être la mienne serait assez forte.-

LE PREFET,  
GASUHUKU, Ph.-

Kibungu, le 20 mai 1961.-

OBJET:

N° 1293 /T.F.2/02/Sind.-

Demande autorisation  
de bâtir.-

A Monsieur le Résident Général

à

USUMBURA.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda  
à Kigali.-

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre,  
en annexe, une demande d'autorisation de bâtir et les  
plans de la construction à ériger par Monsieur MADATALI  
MAWJEE sur sa parcelle N° 28 du Centre commercial de  
Rwamagana.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-

/ H.J.Ph. /

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

N° 12921 Just 7/02/ Complice

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire ( Tous )  
Monsieur le Chef de Commune ( Tous )  
Kibungu le 15 mai 1961  
Pour l'Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire

Parquet Kitega Kigali Astrida O.P.J. NGOZI-MURAMVYA-RUTANA-  
BURANZA-BURURI- RYIGI-MUHINGA-ASTRIDA-NYANZA-KIBUYE-GITARAMA-RUHENGERI-KIBUNGU-  
KISENYI-KIGALI- DOUANGE CYANIKA- POSTE RUHENGERI- KAGITUMBA POSTE RUHENGERI-  
NYANZALAC. BIUMBA KISENYI- GITARAMA- SHANGUGU.

N° 263/08/Just/C/ priere rechercher activement sur tout le Territoire principalement  
SHANGUGU y a-tait habite longtemps le nommé KALINDA Calaudien non recense auteur  
d'un vol de 4.300 frs mandais 1510 shillings est africain 1 pistolet 22 long star  
n° 593701 en possession d'un velo femme transforme de couleur bleu en cas de  
decouverte avertir commissariat de Police Usumbura.

POLICE USUMBURA.-

N° 108/Just 5 priere rechercher detivement ENAJEKANE fils de Mpenduburundi et de  
Nzirabazigaba, originaire de Gitwe chef Bukonyabugarura Territoire de Ruhengeri  
y résidant race Hutu cultivateur Manyagihugi fils de Sebutama et de Nyirashyirambere  
originaire de la colline Gicuba s/chef Bukabatara chef Rurenzugaba Territoire de  
Ruhengeri y résidant Makutu des Abazigaba, marie a Nyiramapfa sans enfant cultivateur  
les precites évades le 16-4-1961 prison Kibuye Fullstop.

GARPRISON KIBUYE.-

N°627/ d 725/3 priere chercher nommé BUYOYA fils de TONDE et de Ngiriyabandi  
Originaire de la colline Musenga commune Kisenyi Province Muhinga évade de la Prison  
Muhinga en date du 12 avril Stop condamne du chef de non paiement ic 1960 Stop en c  
reprise dirger intéresse prison Muhinga Fullstop.

GARPRISON MUHINGA.-

Kibungu, le 13 mai 1961

N° 1291 / Just 7/02/Complice.-

TRANSMIS copie pour information à Monsieur 1<sup>er</sup> Officier de  
Police judiciaire ( Tous )  
Monsieur le chef de commune ( tous )

Kibungu le 13 mai 1961  
Pour 1<sup>er</sup> Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire  
SINDANO Innocent.-

---

OPJ. BIUMBA- KIBUNGU- KISENYI- RUHENGURI- KIGALI- KIBUYE-  
GITARAMA- NYANZA- ASTRIDA- SHANGUGU- USUMBURA- KITEGA- MURANVYA- NGOZI-  
BUBANZA- BURURI- RUMONGE- RUYIGI- MHINGA.-

N° 7775/Just suite au télégramme n° 396 du 336I cesser rechercher  
concernant NZUNGIZE celui ci arrête le 26-4-1961 à Kibuye et amenera  
Kigali.- OPJ.

N° 132/504/ Just rechercher danger sur commissariat a ADA ZOHAMBERE vital fils de  
KABWANA ev et de NYIRANTURO ev; originaire de la commune MUNINI Chefferie BUYENZI  
Prefecture Astrida résidant à shyamba comme Binda chefferie MVEJURU  
Prefecture ASTRIDA sans autre indication SURIEU s/ Complice.-

N° 7765/Just priere cesser rechercher nommé HARELIMANA Calikare soldat matricule n°  
2339 desirteur de la g<sup>st</sup> arrête par complice Kigali. OPJ.

N° 153604/just 3/03 priere rechercher activement le nomme NZARABUTANYE fils de SEBAHENDA  
et de NYARARYOSTONI originaire de Shororo Buyenzi Astrida résidant à Nyarusange buyenzi  
Astrida Mututsi des ABAKOBWA âge de 35 ans environs condamné du chef assassinant stop  
attendant ayant pour Objet de porter la devastation le massacre et le pillage évade  
le 3 mai 1961 stop en cas de découverte diriger sur Prison RUHENGURI.  
GARPRISON.

N° 153704/Just 3/03 priere rechercher activement le nommé SEBUJANGWE fils de GATABAZI  
et de NTABUGI originaire de Cyanika Bufandu Astrida y résidant âge de 19 ans Mututsi  
des Abanyiginya célibataire sans profession detenu du chef des infraction aux art.79 et  
81 ep évade de la Prison de Ruhengeri le 2/5/1961 stop en cas de couverte diriger sur Pri  
RUHENGURI.

GARPRISON-RUHENGURI

19.5.61

*e/*

TELEGRAMME OFFICIEL  
=====

Adresse: MINAGRI KIGALI

CITATION:

-----  
N° *1289* / FIN/DZ PRIERE CABLER IMPUTATION EXACTE  
INDEMNITES BROUSSE POUR PERSONNEL AGRI SOUS STATUT FULLSTOP

COMPTER

-----  
EXP: Comptable Territorial

KIBUNGU

N° 1288 / Pers. 1/02/Sind.-

Transmis copie pour exécution à Monsieur le  
Comptable Territorial DE ZUTTER à Kibungu.-

Kibungu, le 19 mai 1961.-  
Pour l'Administrateur de Territoire,  
LE SECRETAIRE DE TERRITOIRE,  
I. SINDANO.-

REPUBLICQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INTERIEUR.-

Kigali, le 29 avril 1961.-

N° 699/Budget.

Objet: B.O. 1961.  
Article 001/01.

Transmis copie pour information à :  
- Monsieur le Ministre des Finances à Kigali.-  
- Monsieur l'Administrateur de Territoire de  
KIBUNGU (tous)

Kigali, le 2 Mai 1961.-  
Pour le Ministre, absent  
Le Secrétaire d'Etat  
(sé) Ch. LEES.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

B I U M B A .-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre  
lettre n° 901/Fin. du 21 avril 1961, par laquelle vous me demandez un  
supplément de crédit à l'article 011.01.00 du B.O.61 pour vous permettre  
d'engager les traitements du préfet, du s/préfet et du candidat s/préfet.

Cette subdélégation ne s'avère pas nécessaire.  
Veuillez noter, en effet, que vous pouvez me transmettre mensuellement un  
avis d'imputation directe pour les paiements effectués par le comptable  
territorial suivant état de salaires. Cet avis permettra au bureau  
"comptabilité" du Département d'engager aussitôt la dépense, à charge du  
crédit qui m'est délégué.

Je vous rappelle à toutes fins utiles que, con-  
formément aux instructions données par ma lettre n° 310/Pers.Budget du 7  
mars 1961, la même règle est applicable pour les salaires versés aux commis  
sous contrat et aux secrétaires indigènes. J'insiste cependant, une fois de  
plus, sur le fait que les effectifs prévus ne peuvent être dépassés et que  
tous les contrats doivent m'être soumis pour homologation préalable.

Pour le Ministre, absent. Le Secrétaire d'Etat (sé) Ch. LEES.-

Kibungu le 16 mai 1961

① /  
N° 1287 /Just.4/02/J

OBJET:

Assignation à  
Témoïn à charge  
de Sempyisi

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Ière  
Instance du Burundi  
à  
KITEGA

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous transmettre en retour  
dûment datée, remplie et signée, l'assignation à témoin  
à charge de Sempyisi dans l'affaire RMP 7.692/Kit. RMPA  
433.

L'Huissier  
Jimhiri N

Kibungu le 16 mai 1961

01

N° 1286 /Just.4/02/J

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Première  
Instance du Rwanda

à  
ASTRIDA

OBJET:

Assignations à témoin.

Monsieur le Greffier,

Me référant à votre transmis n° 18597/D 556-RMP  
412 du 28/2/61, j'ai l'honneur de vous retourner en  
annexe, dûment remplis, datés et signés, les originaux  
des assignations à témoin à charge des nommés KIMONYO  
et KANYANGEMI.

L'Huissier  
Jimhiri N

Kibungu le 13 avril 1961

OBJET:

Rapport mensuel

9/ N° 1285 /Just.3/02/J

A Monsieur le Directeur des Affaires  
Politiques, Administratives et des Cultes  
à  
TSTUMBIRA

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en an-  
xe le rapport mensuel sur la prison de Kibungu durant  
le mois d'avril 1961.

Le Gardien de prison  
Jimhiri N



Kibungu le 18 mai 1961

N° 1284 / Just. 4/02/J

OBJET:

Impôt personnel et sur  
revenus ALI b Abdallah

A Monsieur le Receveur des Impôts  
à  
KIGALI

Monsieur le Receveur

Me référant à votre lettre N° 3224/10487 du  
14 mars 1961, j'ai l'honneur de vous transmettre en  
annexe le dossier à charge du sieur ALI bin Abdallah  
Naamani qui s'est acquitté de la somme de 200 frs pour  
son impôt personnel et sur revenus, exercice 1959.

Ce montant est versé à votre C.C.P série ZA  
n° 11 de ce jour.

L'Huissier  
Jimhiri N

Kibungu le 18 mai 1961

N° 1283 /CAC/J

OBJET:

Prime d'assurance  
1960-1961

C/

ASSURANCES CH. LE JEUNE  
B.P 622  
USUMBURA

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les C.A.C de Kibungu (Régie Transports) ne disposent plus de véhicules en état de marche depuis fin 1960.

Il n'y aura donc plus lieu de verser une prime annuelle à votre Agence.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire  
P. SCHMIT

Kibungu le 16 mai 1961

C/ N° 1282 /Just.4/02/J

OBJET:

Plainte Ngarambe  
c/MOHAMED bin Nassor

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi  
à  
ASTRIDA

Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre n° 2881/D.21/1113/H  
du 25 avril 1961, j'ai l'honneur de vous transmettre  
en annexe, en quatre exemplaires, mon procès-verbal de  
remise de la somme de MILLE QUARANTE CINQ FRANCS (1045)  
remise faite à Ngarambe Faustin.

L'Officier de Police Judiciaire  
JIMBIRI N

REPUBLIQUE DU RAUNDA  
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

N° 1280/AI 33/02/SIND.-

C/

OBJET:

NDABANANIYE  
C/SEMAKAMBAZA.-

A Monsieur le Chef de Commune de et

à

Z A Z A.-

Monsieur le Chef de Commune,

Ce nommé NDABARAMIYE vient de se plaindre qu'il serait mis dans une mauvaise posture par la population qui le traite de sorcier.

Il me cite notamment le nom d'un certain Semakambaza qui, à plusieurs reprises aurait proféré des injures et menaces à son égard.

Je ne puis pas profondément m'occuper de son affaire, sa déclaration étant embrouillée; je vous l'envoie tout en demandant votre protection de chef de Commune.

Il m'apprend également que vous auriez été chez lui pour perquisitionner du poison, cela n'est pas une bonne façon; s'il est existé des vraies plaintes contre lui, c'est à l'autorité judiciaire que les plaignants doivent s'adresser

Veillez donc vous occuper de son cas.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire du Territoire  
SINDANO I.-

Kibungu, le 18 mai 1961.-

N°1279/AI.8/02/Sind.-

Objet:

Exception impôt.-

Monsieur le Révérend Pasteur J.E.CHURCH

à GAHINI.-

Monsieur le Révérend,

Comme suite à votre lettre en date du 15.5.61, j'ai l'honneur de vous retourner les livrets d'identité de Messieurs MUHIRWA, GAFUKU, BUHIRE, MPABANZE et NKURIKIYE.-

En vertu de l'Ord.n°333/287 du 22/10/60, c'est le chef de commune qui propose les exemptions à l'Administrateur de Territoire.

Veillez donc introduire cette demande aux chefs de commune qui établira des certificats (en vertu de l'art.16 2 de l'ord.precitée) que vous m'enverrez pour la signature. En attendant, j'ai signé dans leurs livrets pour les couvrir.

Veillez agréer, Révérend Pasteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.-

Pour l'Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire  
I.SINDANO.-

/ H.J.Ph. /

REPUBLIQUE RUANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 18 mai 1961

e/

OBJET:  
Dossier HABUKIRIRO.

N° 1278 / M.O.I.9/03/Sind.-

Monsieur le Chef de Commune  
de & à

NYARUBUYE.-

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de vous demande de bien vouloir m'envoyer  
la veuve et les enfants de HABUKIRIRO, mort le 9/1/1961  
dans un accident de Travail à RWINKWAVU.-

Pour l'Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire  
SINDANO Innocent

---

Bwana bourgmestre,

Ndagusaba ko wanyohereze umugore wa HABUKIRIRO wa pfuye kwitaliki  
ya 9 z'ukwambere 1961 uzanyohereze ndeste n'abana buwo muntu, wagiliye  
ibyago kumulimo i RWINKWAVU.

---

Kibungu, le 18 mai 1961.-

OBJET:

N° 1277 /Just.2/02/M.-

Réf.  
RMP. 17.991/AV.  
16.730/AV.

A Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi

à

ASTRIDA.-

Monsieur le Substitut,

Suite à vos rappels N° 2.992/RMP.  
16.730/AV. et N° 2.998/RMP. 17.991/AV. du 29 avril, j'ai  
l'honneur de vous informer que les jugements intervenus  
dans l'affaire Nassor bin Khilla Naamani et Said bin  
Khilla Naamani vous ont été transmis par mes lettres  
1186/Just.2/02 et 1187/Just.2/02 du 8 mai 1961.-

LE JUGE DE POLICE,  
MULLER, N.E.-



Kibungu, le 18 mai 1961.-

OBJET :

Radio.-

N° 147.1.1.2.1.2

A Monsieur le Chef de Commune (Tous)

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Radio Rwanda effectue actuellement une tournée dans le Pays.

Est-ce cela dans un fait qui m'amène à vous demander avec insistance de procéder de suite à une préparation bien soignée de quelques chansons, jeux de lingua, histoires bien décalées, mais qui valent la peine d'être tenues en considération.

J'insiste donc sur le fait que vous devez présenter quelque chose, mais si bien soignée, si bien attrayante, que l'organisme se trouvera devant la nécessité de le prendre et diffuser par radio.

Vous n'avez pas le temps de rester dans

l'inertie.-

Vu : L'A.T., P. SOMBIT.-

LE DIRECTEUR, GASHURUKI, Ph.-

Kubwira umuhamya yuko ubu bukorera Radio y'Urwanda  
inzerera mu gihugu. Niyo gituma ubashya nkomeje yuko umategura imyino  
niza, lingua na kinyarwanda, n'abashya ibitekerezo byiza bakashyirwa kugira-  
ngo bashyirwe mu radio.

Umuhamya wese nkomeje kugirango umushyamba ukunda umuhamya, cyane,  
kashyirwe mu radio kubera ubwiza bwacye.

Umushyamba wese, lero, kuko iki gihe umuhamya umuhamya.-

K.J.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRÉFECTURE DE KIBUNGI.-

Kibungu le 18 mai 1961

N° 2274/ AI M/ R/ K.J.M.

Monsieur le Chef de Commune ( Tous )

à .....

Monsieur le Chef de Commune,

Dès la réception de la présente, je voudrais à ce que vous m'envoyiez les listes des membres composants les comités locaux des partis politiques de vos communes :

PARLEMENTU, 1<sup>er</sup> URU, RADER, P.P.O. ASHURI, et ASSOCIATION DES CULTIVATEURS  
Le comité est toujours composé : d'un Président, un vice Président, un Secrétaire, un Trésorier et quelques conseillers. Si possible venez avec ces listes Vendredi prochain, et au plus tard, envoyez les moi lundi le 22 mai 1961.-

Le sous-Préfet  
KAJANDWE Jean Népomucène.-

---

Bwana bourgmestre,

Mukibona iyi baruta mubonyohereze liste z'uburyunge yose ya za parti politike zo muri komune zanyu " umwaga " PARLEMENTU, URU, RADER, P.P.O. ASHURI, n'iyi iteranzire rya BANYAZI. Kandi umunye ko muri parti igize na Perezida, na Perezida, Sekeretari, Teranzirye n'abanyamakuru. Mubonyohereze muri 5 le 1<sup>er</sup> GICURASHI 1961, nibitindana mubonyohereze kuri 22 GICURASHI 1961 Ntawamuramba.-

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 18 mai 1961.-

N° 1873 /FIN/DZ.

OBJET:  
Justification 100 livrets  
d'identité taxés.  
-----

e

Monsieur van de Walle, E. Chercheur de l'IRSAC  
B.P. 363  
à

U S U M B U R A

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 9 mai dernier,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous  
restez redevable de 45 livrets d'identité taxés.

En effet le 16.6.1959 vous avez reçu  
100 livrets d'identité dont 55 pour l'enquêteur MBONYI.G.  
Deduction faite, il résulte que vous détenez encore  
la différence soit: 100 livrets - 55 livrets = 45 livrets

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération très distinguée.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

Kibungu, le 18 mai 1961.-

OBJET:

Remerciement.-

N° 1272/SEC.30/02/G.P.-

A Monsieur MAKUZA, A. - Ministre de  
la Justice de et à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous remercie vivement du voyage d'information que vous avez eu la bonté d'entreprendre au Gisaka le 14 mai courant.

Cependant alors que les Autorités communales venaient d'apprendre que vous alliez venir dans la Préfecture, et commençaient à se préparer à votre réception, quelques jours après, j'ai dû, par votre télégramme n°..... du..... leur signifier que vous ne veniez plus le 14 mai, c'est pourquoi vous n'avez pas eu une assez grande foule.

Je pense, Monsieur le Ministre, que vous aurez excusé mon absence ce jour, j'étais en réunion des Administrateurs à Kigali.

J'ose vous demander si le samedi 27 mai vous n'auriez pas la bonté de venir à Kibungu même, pour informer les communes : Kibungu - Remera - Rukira - Matongo et Kansana dont les habitants se rassembleraient à Kibungu même.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE PREFET,  
GASUHUKE, Ph.-

18.5.61

TELEGRAMME OFFICIEL

=====

Adresse: PARQUET

ASTRIDA

e

CITATION:

-----

N° 127118 /FIN/DZ PRIERE CABLER IMPUTATION FRAIS DE TRANSPORT  
TEMOINS ASSIGNES FULLSTOP

TERRITOIRE

=====

Exp:Territoire de Kibungu

-K.D-  
RESIDENCE DU WANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 1270 /Pers./DZ.

OBJET:  
Demande congé.  
-----

C

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien  
vouloir m'accorder 1½ jour de congé, soit les 20 et  
23 mai prochains.-

L'Agent Territorial Principal .-  
DE ZUTTER.L.

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 4269 /FIN/DZ

C

Monsieur le Directeur de la Banque d'Emission  
du Rwanda et du Burundi  
à

U S U M B U R A

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler pour suite  
urgente le 6°) de ma lettre n° 1081/FIN/DZ du 25 avril dernier .  
concernant 60 récipients supplémentaires demandés.-

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération très distinguée.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

-K.D.-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 1268/Sec.11/02/DZ

e

Monsieur le Chef du Bureau -Immigration  
à

U S U M B U R A

Monsieur le Chef de Bureau,

En réponse à votre lettre n° 0570/795 du  
9 mai dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
les renseignements demandés/  
1°) CURE, voir formulaire "DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS"  
2°) DE MUYNCK, rayé pour Kigali le 12 janvier 1953.  
3°) DIERCKX DE CASTERLEE, rayé pour Ruhengeri le 17.9.1959.-  
J'annexe à la présente les formulaires  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, relatifs aux personnes ci-dessus.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

17.5.61

T E L E G R A M M E   O F F I C I E L

Adresse: RUPERS                      USUMBURA

CITATION:

N° 1267/17 /FIN/DZ PRIERE CABLER IMPUTATION ~~EX~~ EXACTE POUR  
INDEMNITES RESTAURANT ALLOUEES AUX AGENTS CADRE COMPLEMENTAIRE  
FAISANT FONCTIONS SOUS COMPOLICE GENDARMES FULLSTOP

TERRITOIRE

Exp:Territoire de Kibungu

Kibungu, le 17 mai 1961.-

OBJET:

Dossier  
Kabeba Denis.-

N° 1.266/PERS.4/G.P.-

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

LE PREFET,  
GASUHUKE, Ph.-

A Monsieur KABEBA Denis  
Aide-Comptable à  
KIBUNGU.-

Monsieur,

Je voudrais, par ma présente, attirer votre sérieuse attention sur ce qui suit :

- 1<sup>a</sup>) - Vers le mois de février, vous aviez eu des démêlés avec le bourgmestre Kabera Eric, dont vous étiez la source.
- 2<sup>a</sup>) - Vous avez eu, au début de l'année, des démêlés avec le Commis Bugenimana, dont vous étiez la source - question de véhicule.
- 3<sup>a</sup>) - Vous avez eu des démêlés avec le chauffeur Twahirwa qui se plaignait de ce que vous l'aviez frappé en conduisant une jeep - cela en avril de cette année.
- 4<sup>a</sup>) - Vous avez eu des affaires avec des filles chez Monsieur le Commissaire au début mai courant.
- 5<sup>a</sup>) - Vous n'êtes pas régulier à arriver à temps au service.
- 6<sup>a</sup>) - Vous partez ici ou là sans m'avertir : ainsi le 15 mai, je ne sais pas où vous avez été.
- 7<sup>a</sup>) - Le bon pour de Monsieur Kanyabujinja, dressé et signé par vous le 23.2.1961, n'est pas payé, malgré que vous aviez promis de le payer à la fin du mois.

Tout cela m'amène à vous demander de régulariser un peu plus votre vie, si vous voulez bien.

Veuillez bien me répondre en double exemplaire.-

re.-

Vu : L'A.T., P. SCHMIT.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

-K.D-

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 18657/FIN/DZ

-----  
OBJET:  
Cartes d'affiliation  
Mod.II.  
-----

e

Monsieur l'Inspecteur du Travail  
B.P. 603

à

USUMBURA

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer les cartes d'affiliation Mod.II nos 80870496 et 80870498 des nommés BIRIHANZE et RUHUMA, relatives aux relevés des cotisations pour le 1er trimestre 1961, qui vous ont été envoyées à la fin du mois d'avril 1961 pour lesquelles je n'avais pas encore l'identité des intéressés.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

Kibungu, le 17 mai 1961.-

OBJET:

N° 1264 /A.I.1/02/G.P.-

Demande  
éclaircissement.-

A Monsieur le Ministre de la Justice

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre

connaissance ce qui suit :

- Les nommés Sekaziga et Mukarunyana ont palabré pour une bananeraie en 1953 et 1954. Au tribunal de chefferie, de Territoire et d'Umwami, Mukarunyana a partout perdu.
  - Sekaziga a pris sa bananeraie. Voilà qu'il y a maintenant deux mois, la femme Mukarunyana a trouvé de la force auprès du bourgmestre, les conseillers et quelques habitants, et on expulsé Sekaziga de sa bananeraie.  
Seulement la commune a trouvé bon la garder elle-même, pour que les deux forces ne se choquent à s'entre-tuer.
  - Mukarunyana demande à recommencer la palabre au tribunal de canton, parce que, dit-elle, précédemment elle a perdu, parce que la féodalité ancienne a empêché les juges d'interroger les témoins que chaque fois elle présentait:
    - 1<sup>o</sup> - Sekaziga va-t-il réoccuper sa bananeraie ?
    - 2<sup>o</sup> - Sekaziga pourra-t-il réclamer de la commune un remboursement pour les bananes, bière retirés pendant deux mois par la commune, s'il y en a eu ?
    - 3<sup>o</sup> - Mukarunyana, peut-elle réintroduire cette palabre au tribunal de canton comme elle le souhaite ?
- Ci-joint la lettre de la commune Nshiri y afférent.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Vu : L'A.T., P. SCHMIT.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 1263 /Just.1/02/G.P.-

Q  
✓

A Monsieur l'Adjudant VAN DE VOORDE

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Adjudant,

J'apprends que vous avez immobilisé depuis avant hier le véhicule appartenant au nommé Karemera Deogratias de Kiziguro pour manque de signe fiscal.

Je crois qu'il eut été plus réglementaire de dresser directement un P.V. contre le possesseur du véhicule et de le traduire devant le Juge de Police du Territoire.

De cette façon, il aurait été mis dans la possibilité de s'acquitter de ses devoirs.

Je vous demanderais de bien vouloir procéder de cette façon et de libérer ce véhicule.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 1261 /FIN/DZ

OBJET:  
Payement factures eau.  
-----

C  
Monsieur le Chef de Commune KIBUNGU  
à

K I B U N G U

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de vous rappeler les factures  
n°s 12/61 d'un montant de 1.304 frs et 13/61 du 26.3.61 d'un montant  
de 2.072,- frs.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 17 mai 1961.-

N° 1262 /FIN/DZ

OBJET:  
Payement facture eau  
-----

C  
Monsieur LANGIE, Médecin Directeur de l'Hopital  
à

K I B U N G U

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous rappeler la facture  
eau n° 9/61 du 20 janvier 1961 d'un montant de 1.176 frs.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 mai 1961.-

*Q*  
N° 1259 /FIN/DZ

OBJET:  
Payement facture eau.

/3ième rappel/

Monsieur MULLER, Administrateur Territorial  
Assistant Principal  
à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous rappeler pour la troisième fois la facture eau n° 5/60 du 9 septembre 1960 d'un montant de 1.104 frs.

Par même occasion, je vous rappelle également la facture eau n° 11/61 du 20 janvier 1961 d'un import de 832,-frs.

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.I.

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

*Q*  
Kibungu, le 17 mai 1961

N° 1260 /FIN/DZ

OBJET:  
Facture eau n° 4/61

Monsieur JIMBIRI.M. Agent Territorial  
à

K I B U N G U

J'ai l'honneur de vous rappeler la facture eau n° 4/61 du 20 janvier 1961 d'un montant de 273,- frs.

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.I.